



Avis de début de la saison des travaux

Chemin Kelly Lake, Sudbury

Reconstruction et améliorations aux infrastructures

De la rue Lorne à la rue Copper

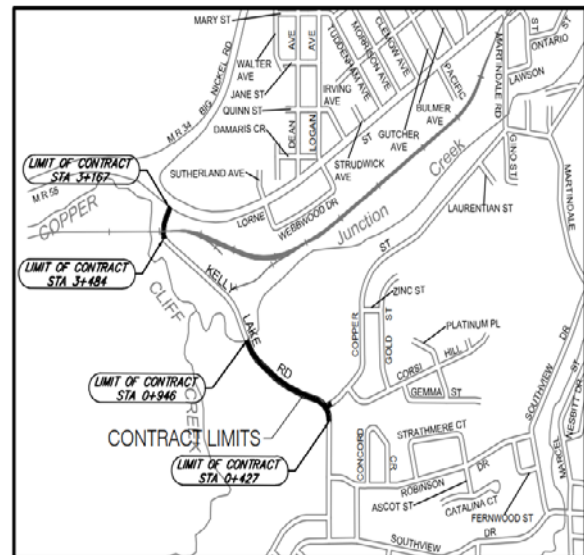
La Ville du Grand Sudbury poursuivra les **travaux routiers** sur le **chemin Kelly Lake** entre la **rue Lorne** et la **voie ferrée du CP** et du **pont du ruisseau Junction** à la **rue Copper**.

Ces travaux menés par l'entrepreneur au **service de la Ville, MCA Contracting Ltd** commenceront en **avril 2022** et s'achèveront en **septembre 2022**.

La dernière couche d'asphalte sera installée en juillet 2022.

Voici les détails des travaux :

- Asphaltage final
- Nouveau trottoir traversant la voie ferrée
- Travaux finaux de paysagisme et d'aménagement des entrées



Pendant les travaux, il pourrait y avoir de la poussière et du bruit dans le secteur. La Ville met tout en œuvre pour réduire l'impact pour les résidents et les propriétaires d'entreprises des environs. Nous vous remercions de votre patience tandis que nous travaillons à améliorer les routes et l'infrastructure de votre voisinage. La Ville du Grand Sudbury et ses entrepreneurs se sont engagés à assurer la sécurité publique et surveilleront les progrès des travaux.

Pour de plus amples renseignements veuillez consulter www.grandsudbury.ca/2022construction.







Vous pouvez adresser vos questions sur les travaux de construction à :

Gestionnaire du projet

Miranda Edwards
Cell. : 705-923-1350
Miranda.Edwards@grandsudbury.ca

Administrateur du contrat (consultant) :

Jimmy Rathod, P.Eng., PMP
705-560-5555, poste 2203
jrathod@rvanderson.com

| | |
|---|---|
|  | <p>Avant le début des travaux</p> <p>Les propriétaires devraient enlever les articles situés sur l'emprise municipale, comme les aménagements paysagers, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs. La Ville n'est pas responsable des dommages aux articles qui appartiennent à des particuliers et qui se trouvent sur l'emprise municipale.</p> |
|  | <p>Circulation</p> <p>Des plans sont en place pour gérer la circulation dans le secteur pour assurer la sécurité des travailleurs et des résidents. Vous pourriez connaître certains retards et un accroissement de la circulation sur les rues principales et secondaires avoisinantes. Par moments, la circulation sur le chemin Kelly Lake pourrait être réduite à une seule voie pour les besoins des travaux.</p> |
|  | <p>Accès aux entrées de cour</p> <p>Si l'entrepreneur devait fermer temporairement des entrées de cour, il ferait parvenir un avis aux propriétés touchées et prévoirait une autre voie d'accès au terrain et d'autres places de stationnement, s'il y a lieu. Les entrées menant aux entreprises et aux établissements publics resteront accessibles en tout temps.</p> |
|  | <p>Accès à la route et au trottoir</p> <p>L'entrepreneur assurera l'accès sécuritaire aux piétons. Nous rappelons aux parents d'enseigner à leurs enfants la sécurité routière dans une zone de construction active. Nous demandons aux résidents qui ont des besoins particuliers en matière d'accessibilité, comme l'accès pour les fauteuils roulants, de communiquer avec l'inspectrice ou l'inspecteur des travaux sur place ou avec le ou la gestionnaire du projet de la Ville indiqués sur cet avis.</p> |
|  | <p>Services d'urgence et transport en commun</p> <p>Les véhicules des services policiers, d'incendie et paramédicaux y auront accès en tout temps. Les autobus de transport en commun pourraient être déviés pendant les travaux. Veuillez appeler GOVA au 705 675-3333 ou visiter le www.grandsudbury.ca/gova/ pour obtenir des renseignements. Si les travaux devaient toucher le circuit d'autobus scolaire, le Consortium de services aux élèves de Sudbury vous informerait de tout changement apporté au circuit habituel.</p> |
|  | <p>Collecte des déchets</p> <p>La collecte des déchets ménagers, des matières à recycler et des feuilles et des résidus de jardin ne sera pas touchée par les travaux. Veuillez mettre vos déchets devant votre propriété avant 7 h le jour habituel de collecte. Si les camions de collecte ne peuvent pas se rendre à des propriétés dans la zone des travaux, l'entrepreneur sortira les déchets de la zone pour qu'on les collecte. Vos contenants à déchets ménagers, à matières à recycler et à matières organiques seront retournés à votre propriété plus tard dans la journée. Veuillez vous assurer que votre adresse est indiquée sur vos contenants pour qu'on puisse vous les rapporter.</p> |